

# LA DEFIJ PRÉSENTATION

La direction de l'enseignement, de la formation, de l'insertion des jeunes (DEFIJ) est dirigée par un directeur assisté de deux directeurs adjoints, nommés par arrêté du Président de l'assemblée de province, l'un pour le département enseignement, le second pour la formation et l'insertion. Elle est chargée d'appliquer les orientations politiques de la province en matière d'enseignement, de formation et d'insertion des jeunes.

La DEFIJ comprend des services centraux et décentralisés, regroupés en trois départements : enseignement, formation/insertion et administratif.

## \* LE DÉPARTEMENT ENSEIGNEMENT

### Le service des ressources humaines

Il est chargé :

- de la gestion, en relation avec la direction des ressources humaines de la province Nord, de l'ensemble des instituteurs, instituteurs spécialisés, psychologues et personnels d'internats (remplacements, carrières, formations continues),
- de la gestion des ressources humaines des personnels de la direction,
- de la conception et de la mise en œuvre des actions relatives à la prise en compte des besoins éducatifs particuliers,
- de la conception et la mise en œuvre des actions éducatives et péri éducatives dans les internats,
- des statistiques relatives à la démographie scolaire.

### Le service des actions éducatives

Ce service est placé sous la responsabilité du directeur adjoint chargé de l'enseignement.

Il est chargé :

- de la conception et la mise en œuvre des actions conduites dans le domaine de l'adaptation des programmes aux réalités culturelles et linguistiques,
- de la conception et de la mise en œuvre des actions relatives au développement des technologies de l'information et de la communication,
- d'élaborer des outils pédagogiques à destination des instituteurs.

### Le service de l'accompagnement scolaire

Il est chargé :

- de la gestion des allocations scolaires provinciales,
- de la conception et de la mise en œuvre d'actions de soutien scolaire,
- du suivi des étudiants et de la gestion de la base de données correspondante,
- de l'accompagnement des étudiants en formation post-bac,

## Les internats

Les 7 internats (Koné, Koumac, Ouégoa, Hienghène, Poindimié, Houailou, Canala) sont chargés :

- de l'accueil en temps péri - scolaire des enfants ou jeunes scolarisés,
- de la conduite de la politique éducative (éducation à la citoyenneté, éducation à la santé, soutien scolaire...) définie en leur faveur,
- des relations avec les partenaires de l'école (collèges, communes, parents...).

## \* LE DÉPARTEMENT FORMATION ET INSERTION

### Le service de la formation et de l'insertion

Il est chargé de :

- de l'élaboration, de la gestion et de la coordination de la programmation de la commande publique « programmes provinciaux de formation professionnelle et d'insertion sociale et professionnelle » ainsi que des partenariats avec la Nouvelle Calédonie dans le cadre de sa programmation,
- de la conception et de la mise en œuvre des actions permettant d'améliorer l'information du public, l'identification, le positionnement, l'employabilité et le suivi du bénéficiaire d'une action de formation ou d'insertion,
- du suivi, de l'évaluation et du contrôle des actions de formation et d'insertion ainsi que des activités des organismes de formation.

## \* LE DÉPARTEMENT ADMINISTRATIF

### Le service administratif et financier

Il est chargé de :

- la préparation, le suivi et l'analyse du budget de la direction,
- la coordination administrative entre les services de la direction,
- le suivi des contrats de développement,
- la préparation des commissions, des projets de délibérations,
- le suivi du patrimoine affecté à la DEFIJ,
- l'instruction, en relation avec le service de l'enseignement, des demandes de subvention relatives aux projets conduits en temps scolaire ou au sein des internats.